



MONASTÈRE ROYAL  
DE LAS  
HUELGAS DE BURGOS

PRÉCIS HISTORIQUE

*De sa fondation, de ses privilèges  
presqu'in vraisemblables, du moins fort extraordinaires,  
de ses tombeaux glorieux, de son élégante structure,  
et de son état actuel,*

PAR

M. MICHEL NOVOA ET VARELA, Prêtre.

---

Prix: 1 franc.

---

MADRID  
IMPRENTA DE ENRIQUE RUBIÑOS

*Plaza de la Paja, núm. 7, bis.*

1886



G-F 16088



DGCL  
A

# MONASTÈRE ROYAL

DE LAS

# HUELGAS DE BURGOS

## PRÉCIS HISTORIQUE

*De sa fondation, de ses privilèges  
presqu'invraisemblables, du moins fort extraordinaires,  
de ses tombeaux glorieux, de son élégante structure,  
et de son état actuel,*

PAR

M. MICHEL NOVOA ET VARELA, Prêtre.

---

Prix: 1 franc.

---

MADRID

IMPRENTA DE ENRIQUE RUBIÑOS

Plaza de la Paja, núm. 7, bis.

1886

T-175204

---

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR

---

## AU LECTEUR

*Occupé à écrire l'histoire détaillée et complète du Monastère de las Huelgas, je crois utile d'en donner un résumé, dont les détails sont puisés, en plus grande partie, dans les archives, et dans les ouvrages de Mondéjar, Manrique, Curiel, Los Héros et Serrano. Le but de cet opuscule est de satisfaire la curiosité du grand nombre d'étrangers que chaque jour visitent las Huelgas, et de faciliter la connaissance de cet insigne monument, le plus célèbre du monde catholique, aux personnes qui manquent de ressources, ou de temps pour acquérir et lire des ouvrages plus volumineux.*

*Plaise au Ciel que ce vœu s'accomplisse!*

M. Novoa.





## Monastère royal des Huelgues.

### I

**E**NVIRON à un kilomètre de la ville de Burgos, sur les rives riantes et pittoresques du modeste et paisible Arlenzon, s'étend, du côté de l'Occident, une belle et fertile campagne où les rois de Castille possédaient, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, un palais magnifique et un lieu de récréation qui, à cause de cela, reçut le surnom de *Huelgues du Roi*.

Le noble, brave et très-pieux Alphonse VIII, ne pas content d'avoir érigé, doté et enrichi un grand nombre de cathédrales, de monastères et d'hôpitaux, voulut comme metre le sceau à ses largesses et à sa magnanimité, en trans-

formant ce palais en un beau couvent, qui pût servir, à la fois, de magnifique panthéon pour lui-même et pour ses descendants, et d'asile sacré aux infantes et aux dames du rang le plus élevé et de la plus haute noblesse, qui auraient la vocation pour se faire religieuses.

Ce couvent est celui de *Sainte Marie la Royale des Huelgues* ; perle précieuse de la couronne d'Espagne, cachet glorieux de la religiosité, de la civilisation et de la grandeur des siècles passés; témoignage éloquent et impérissable de la foi de nos pères et de la générosité de nos Pontifes, monument insigne de la religion et des arts, livre vivant ouvert aux générations futures, à la portée de tous les hommes, ignorants ou savants, où tous peuvent lire, en caractères très-clairs, jusqu'où peut arriver le pouvoir du Vicaire de Dieu sur la terre et la magnificence des monarques, merveille digne d'être gardée par des grilles d'or.

S'il y avait dans les jugements de nos jours un reste de justice pour des institutions qui ont laissé dans le monde des traces si éclatants, on verrait cesser ce bruit que font entendre, dans tous les points du globe, les

murmures hautans, persistants, et quelquefois grossiers des ennemis des Ordres religieux.

Il y a diverses opinions sur l'époque précise où l'on commença la construction du monastère. Les uns prétendent qu'elle dut commencer l'an 1175, parce que, d'après leur calcul, il fallait bien 12 ans pour que l'édifice fut mis en état de pouvoir être habité par les religieuses. Les autres, se basant également sur la date certaine du privilège de donation qui fut octroyé l'année 1187, disent qu'on ne commença les constructions qu'en 1180, et que sept années suffirent pour achever l'édifice, vu surtout qu'il étoit loin d'avoir l'étendue que lui donna plus tard Saint Ferdinand, petit fils du fondateur.

Il y en a aussi qui disent qu'elle est postérieure à la bataille et à la défaite d'Alarcos, d'autres la recasent jusqu'après la victoire des Navas de Tolosa; mais il n'est pas difficile de démontrer que ces deux sentiments manquent absolument de fondement, et que leurs auteurs ont mit peu d'exactitude dans la confrontation des dates de ces batailles avec celle de la fondation et de la donation. Celle-ci eut lieu l'an 1187, la bataille d'Alar-

cos en 1196, et celle des Navas de Tolosa en 1212, c'est à dire, celle d'Alarcos huit ans plus tard, et celle des Navas, 25.

L'édifice étant terminé, disposé et préparé avec tout le nécessaire pour pouvoir être habité par des religieuses, l'auguste fondateur obtint l'approbation et la confirmation que lui accorda Sa Sainteté Clément III, et qui fut expédiée à Pise le 2 Janvier de l'année 1187.

Quoique l'amour et le respect dont le roi don Alphonse était pour l'ordre de Citeaux fussent bien connus de tous, et ne pussent être révoqués en doute, il en voulut donner une nouvelle preuve, en l'enrichissant et en l'honorant par le don de cette nouvelle maison. A l'effet, il s'adressa au couvent de Tulebras, situé aux confins de la Navarre, d'où il fit venir des religieuses. Il nomma pour première abbesse, dona Misol, ou Marie Sol, qu'accompagna, entr'autres, la dame dona Sanche d'Aragon, qui fut plusieurs années Prieure, et plus tard, troisième abbesse de ce monastère.

Aux premiers jours de Juin de l'ère 1225 (ère chrétienne 1187), le roi fit donation de son monastère, de quantité de biens, privilè-

ges extraordinaires, hautes prérogatives et exemptions, à l'abbesse et aux religieuses. Le détail en est relaté dans l'acte primordial du privilège, qui, traduit du latin, s'exprime ainsi:

*«Au nom de la très-sainte Trinité.*

*»Parmi tous les autres monastères qui se fondent pour l'honneur et le service de Dieu, la divine maïesté aime surtout et d'une manière spéciale celui qu'on bâtit pour des femmes dévouées à son culte. C'est pour cela que Nous, Alphonse, par la grâce de Dieu roi de Castille et de Tolède, et mon épouse, la reine dona Eléonore, avec le consentement de nos filles Berenguela et Urraca, désirant obtenir, sur la terra, la rémission de nôtres péchés, et posséder, plus tard, dans le ciel, une place parmi les Saints, nous avons bâti à l'honneur de Dieu et de la très-sainte Vierge, sa mère, un monastère dans la plaine de Burgos, qui s'appelle **SAINTE MARIE LA ROYALE**, pour que la règle de Citeaux y soit observée à perpétuité ce monastère nous vous le donnons à vous, dona Misol, sa présente abbesse, pour que vous le possédiez à perpétuité avec vos religieuses présentes et futures, qui y vivront selon l'institut de Citeaux. Item nous donnons au susdit monastère et à son abbesse, et au couvent présent et futur, tous les domaines sous-mentionnés, fermes, champs et possessions cultivées ou propres à la cultu-*

*re, avec leurs récoltes ensemencées, leurs celliers, avec toutes leurs appartenances et droits pour les posséder perpétuellement et irrévocablement, et les obtenir par droit d'héritage, à savoir: Tous les biens et terres de labour que nous, susdit roi Alphonse, possédons à Burgos, et toute la plaine de Burgos, avec leurs revenus, avec notre vigne nouvelle et notre moulin du Cellier, et tout les autres droits qui appartiennent au Roi, comme dépendant de la dite vigne nouvelle, et les bains qui sont à Burgos. Ordonnons et mandons, que personne ne puisse construire à Burgos d'autres bains que les susdits, et que si quelque Roi y en faisait construire d'autres, ils appartiennent au monastère.*

*»Item, nous donnons au dit monastère le pâtis d'Arguije, et la table de la rivière, comme elle court et s'étend depuis le pont jusqu'à la dique ancienne, pour qu'on puisse y bâtir librement des moulins à l'eau et d'autres, et autres édifices de tout sorte pour l'utilité du monastère. Item, le pâtis du mont d'Estépar, et le bien que nous possédons à Bembibre et à Pamplièga, et mandons que les voisins des dits biens fussent au monastère le service ou les journées qu'ils avaient coutume de nous faire. Item, le bourg de Bembibre et tous les biens avec leur personnel que nous possédons à Estépar. Item la métairie que l'abbé d'Ogna à possédée à Saint Felix. Item, notre domaine de*

*Quintanilla, et celui d'Esar qui a appartenu à Diego Ordognes. Item, le domaine de Quintanilla, qui est situé à Castrojéris, le domaine du monastère de Rodilla, et nos biens situées à Bibriesca et à Fontoria du Pinar, et à Castro-Ourdiales. Item, nous donnons au dit monastère un puits des salines d'Atienza pour qu'on en tire et fournisse au monastère une charge de sel chaque jour, et que si, par hasard, il ne suffisait pas pour fournir au monastère chaque jour la dite charge de sel, on prenne des autres puits et salines, au prorata du tiers pour chacun, jusqu'à parfait complément de la charge désignée pour le dit monastère. Item, nous ordonnons et mandons que toute personne qui oserait entrer par force dans la clôture du monastère qui existe ou existera plus tard, et franchir le mur d'enceinte, ou oserait s'emparer par force de quoique ce soit, paye une amende de six mille sous d'or. Nous transférons tous les biens susdits, avec tous les droits et rentes que nous en percevions, au droit et possession du dit monastère.*

*»Item, nous ordonnons que les biens susdits, comme tous les autres, qui maintenant, ou en quelque temps que ce soit, seront donnés au dit monastère par une personne quelconque, comme aussi ceux que l'abbesse et le couvent pourront acheter, soient uniquement soumis à la puissance et juridiction de la seule abesse et du couvent, et que les tributs, péages et droits en soient*

*payés au monastère, et à nul autre, et mandons qu'ils demeurent à perpétuité libres et exemps de toute autre charge, rédevance ou tribut, et de toute entrée du bailli ou autre ministre de justice.*

*»Item, ordonnons et mandons que la dite abbesse et le couvent ne paient, dans notre royaume, aucun droit de péage par toutes les choses qu'ils vendront ou acheteront ou seront transporter pour l'utilité du monastère, de son Compas et de ses propriétés.*

*»Que les troupeaux appartiendront au même monastère, à son Compas et à ses propriétés, aient libre droit de passage sur toutes les montagnes et d'autres lieux où les troupeaux du Roi jouissent de ce droit, et cela sans payer aucune rédevance que les bêtes de charge du dit monastère, de son Compas et de ses propriétés, aient les mêmes statuts et les mêmes tarifs que les bêtes de charge du Roi. Et nous leur donnons le droit de couper et de transporter, du boison à brûler, des poutres et d'autres bois nécessaires pour la dépense et les ouvrages du monastère, de son Compas et de ses propriétés, dans les bois et les autres lieux où l'on peut et doit les couper pour la dépense et les ouvrages du palais du Roi.*

*»Que toutes ces donations et dispositions persévèrent inviolablement observées, stables et valables en tout temps; et si quelqu'un de notre sang, ou d'un sang étranger, osait déchirer ou diminuer en quelque sorte*

*notre présente lettre de donation et de privilège, qu'il encoure pleinement dans la colère du Dieu tout-puissant, et qu'il soit condamné, comme le traître Judas, aux peines de l'enfer, que de plus il paie au Roi mille livres d'or, et qu'il lui a causé. Cette lettre a été datée à Burgos en l'ère de mil deux centse vings ans; l'an du Christ millecent quatre vingt six, le premier de Juin. Et nous, Alphonse, régnañt en Castille et à Tolède, confirmons et autorisons cette lettre que nous avons voulu écrire de notre propre main.»*

C'est ainsi que exprimait un monarque qui, au même temps qu'il faisait donation de ses biens propres et patrimoniaux dont il pouvoit librement disposer, étoit le suprême législateur du royaume, comme le prouve la concession du Vieux For de Castille qu'il octroya, quelques années plus tard, au saint hôpital de Burgos. Ainsi s'efforçait-il de réprimer et d'anathématiser les illégalités, les sacrilèges usurpations, et les bouleversements des siècles sécularisateurs qui devoient survenir, et l'on dirait que son œil se fixait d'une manière particulière sur le XIX siècle, siècle essentiellement démolisseur.

Viennent à la suite, selon le style de ce temps, les signatures et les confirmations de

huit Évêques, neuf riches-hommes et d'un notaire, chancelier du Roi.

Cette donation et ce privilège primordial est celui que quelques uns appellent *des trois sceaux d'or*. C'est, en effet, une tradition que le Roi fondateur le lui donna au monastère royal des Huelgues, en un parchemin d'où pendaient trois sceaux d'or. Sur l'un était gravé le portrait du Roi à cheval, avec une inscription qui disait: *Régis Aldefonsi sigillum* (sceau du Roi Alphonse), et à l'envers un château avec trois tours et cette inscription: *Rex Castellæ et Tolleti* (Roi de Castille et de Tolède.) Le second avait d'un côté un château, et de l'autre un nœud. Sur le troisième, on voyait d'un côté un château, et de l'autre, une étoile.

Au même temps que le pieux fondateur mettait ce monastère dans un état d'opulence sans égal, il désirait que tous les biens qu'il lui donnait fussent libres et sans aucune charge; ainsi, considérant que pour la plaine des Huelgues on était tenu de payer la dîme à l'Évêque de Burgos, Alphonse VIII et sa femme dona Eléonore cédèrent à l'Évêque quelques rentes qu'ils avaient dans ressort de Burgos, Arroyal, Uvierna et Castrogéris, pour

que le monastère fut exempt de cette charge: comme il conste d'une écriture que les Rois fondateurs firent de concert avec l'Évêque de Burgos, Martin premier, le 11 de Juillet de l'an 1192.

La générosité singulière et le désintéressement sans exemple du pieux Roi, sont voir d'une manière évidente, comme nous l'avons dit, qu'il voulait, par cette fondation, mettre le sceau à toutes celles qu'il avait faites, jusqu'à ce jour, de cathédrales, de monastères, d'églises et d'hôpitaux.

Les largesses que nous venons de rapporter, ne furent pas suffisantes pour satisfaire le désir véhément qu'il éprouvait de favoriser ce monastère; il continua de l'enrichir d'autres propriétés, comme il apparait par une Bulle confirmatoire d'Honorius III, expédiée à Rome le 11 de Septembre 1219, et voici ces nouvelles donations:

*«A Tolède, la propriété de Navarret, avec ses dépendances, quelques terres et domaines à Pisina, à Ayllon, à Algodéro et quelque maisons dans la paroisse de Saint Sauveur. A Talavéra, un olivet avec deux moulins. Dans le district de Ayllon, la possession de la pêche, avec ses appartenances. La propriété de Berlanga, le cellier de Dueñas, les posses-*

sions de Carrion qui s'appellent Poblacion, Marçilla, Perros et Terradillos de Condemuño. Les possessions de Saint Juste, Gorron avec ses dépendances, Olmillos et Quintanilla de Muño. Toutes les possessions de Cabia, Fontoria, Cogollos, Cubillo de la Cessa, et Frandovinez, avec ses appartenances, la terre de Palazuelos de Lara. La métairie et le personnel de Revilla. Les possessions d'Arcos et Riezo, et Saint André, avec toutes ses appartenances. Les possessions de Lafierro, Olmos d'Atapuerca, Arlanzon et Torresandino, avec ses appartenances. Les maisons, moulins et autres possessions de Pégnosiel, et les possessions de Sotrajéro. A Burgos, un moulin de trois roues, un autre moulin qu'on appelle LE MOULIN NEUF, et le moulin d'Aleva. Les maisons et les propriétés qui appartiennent à Pierre Franco, et les valets de ferme de Valdajos.»

La libéralité des successeurs d'Alphonse VIII ne fut pas moindre; à peine si l'on trouve un Monarque qui n'ait accordé quelque faveur aux Huelgues, consistant en donations, ou concession de quelque exemption ou prééminence.

La reine dona Bérenguela, fille du fondateur, et son fils Saint Ferdinand, augmentèrent les rentes du monastère par les possessions suivantes: *Robledo de Sobresierra, Valderrueda, Ambit, Espinosa, Escalada, la propriété*

*de Saint Jacques de Lara, celle de Sainte Croix de Subarroles, la maison de Saint Cyprien de Monzon avec ses appartenances, Hiniestra, Cubiel de la Cesa, Torre-piones, Tinieblas, Ortévêla, la propriété de Mericho, Valpérêda et Revenga, les possessions de Villagonzalo, Torrecilla sur Arlanza, et Bozaron avec ses dépendances.*

De plus le même saint fondateur concéda au royal monastère la monnaie de loi, et tous les autres tributs qui appartenaient au Roi, et la juridiction sur les bourgs et lieux qui suivent:

*«Arlanzon, avec ses villages, Estépar, Olmillos, Perros, Barrio, Torresandino, Poblacion, Palazuelos, Cubillo de la Cesa, Vallagos et Marcilla.»*

Cela composait la dot de l'infant Berenguela, sa fille, et celle-ci les donna au monastère, quand'elle y entra pour revêtir le saint habit.

Il conste de cette donation par le privilège de Saint Ferdinand, et par une Bulle de confirmation expédiée par Innocent IV à Lyon, en France, le 24 d'Avril, l'an trois de son pontificat.

Le même monarque, à l'instance de sa fille dona Berenguela, que nous venons de citer, accorda au monastère d'établir dans la plaine de Burgos un juge ou alcalde ordinaire,

avec exercice et juridiction immédiatement dépendant de madame l'Abbesse, pour toutes les causes qui concernaient le monastère. De lui-même il concéda les deux privilèges qu'on appelle *de légumes* et de la Cueza. Le premier se réduisait à une partie de tribut sur tous les légumes qui entraient au balance publique de Burgos; le second consistait à percevoir une écuelle de blé sur tout celui qui se vendait dans la place, ou était transporté ailleurs pour le vendre. Ce privilège avait de particulier que si le blé était tiré de la place avant qu'on chantât Prime à la cathédrale, il était exempt de ce tribut. Ce monastère avait aussi le droit royal d'établir une boucherie dans la ville de Burgos.

Les eaux de la rivière d'Arlanzon, qui passent sous le pont de Sainte Marie, sont aussi la propriété des dames des Huelgues. On a suscité, en tout temps, quelques procès sur le droit qu'a cette maison royale sur les dites eaux; mais la jalousie de quelques spéculateurs, qui les avaient susciter, n'a servi, chaque fois, qu'à confirmer de nouveau ce droit important du monastère. En temps de Henri IV ce privilège fut défendu par dona Jeanne Perez de Sandoval, dona Léonor Lo-

pez de Herrera et dona Jeanne Fernandez de Zuñiga, et la sentence ayant été portée en leur faveur, elles obtinrent un jugement confirmatif de leur privilège le 15 de Septembre de l'an 1496.

Le roi don Philippe II ordonna l'an 1525, que les amendes de la chambre, qui seraient perçues en leurs lieux, se payassent au monastère, et son petit fils Philippe IV, l'an 1643, exempta de toute visite les notaires des Huelgues et de l'hôpital du Roi, avec beaucoup d'autres privilèges; qui nous n'énumérons pas ici, pour éviter une longueur fatigante. Tous ces privilèges se conservent dans les archives du monastère, confirmées par les souverains d'Espagne.

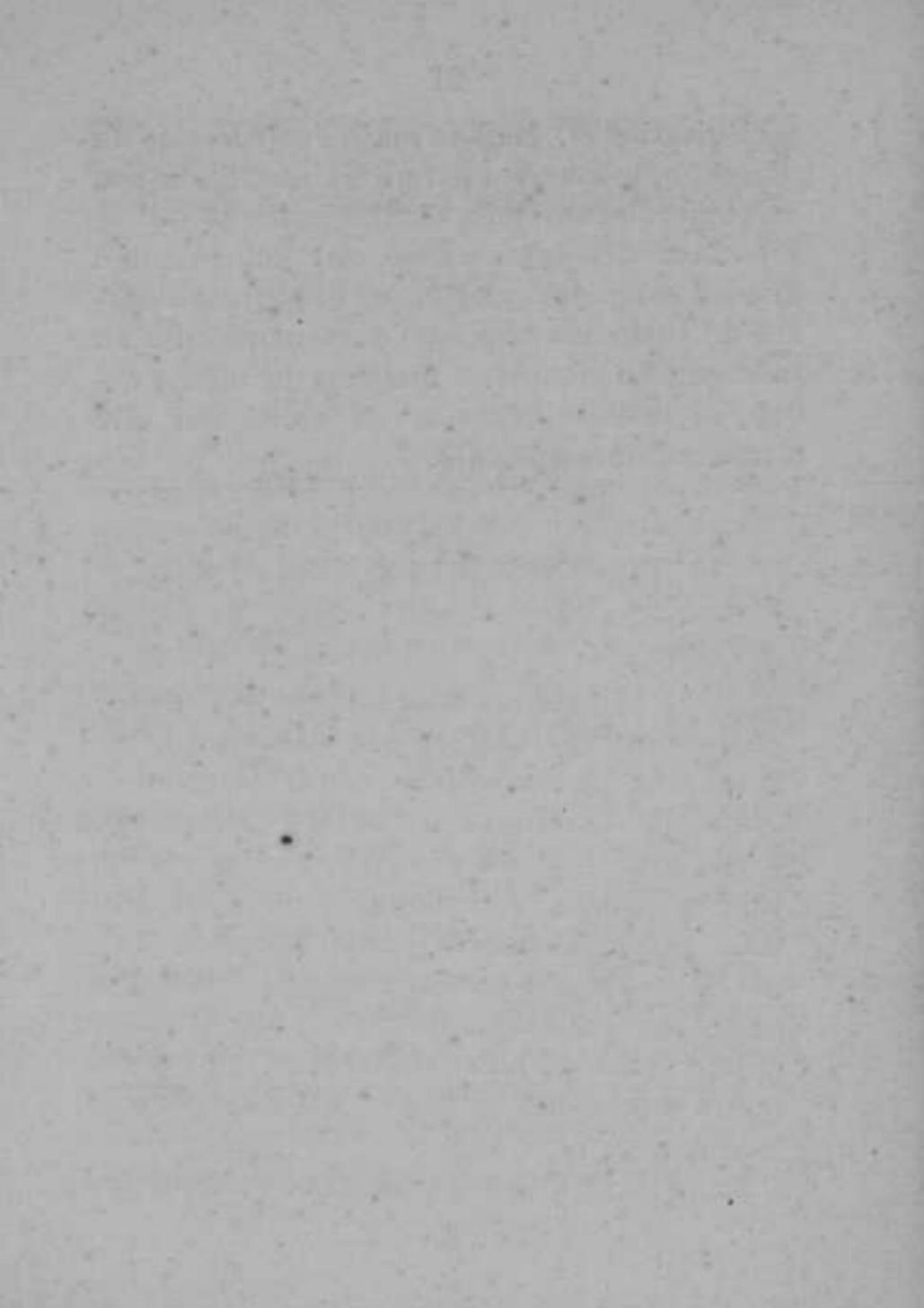
Les hautes prérogatives, les privilèges que nous venons de rapporter, joints à la juridictions que le pieux fondateur avait accordée à l'abbesse sur toutes les propriétés et autres lieux appartenont au monastère, soumis à la puissance et au domaine de l'abbesse, reveillèrent la jalousie de beaucoup de personnes, qui considérant une telle amplitude et une puissance si étendue, prétendirent, en tout temps, ou la diminuer, ou la troubler, et ils seraient parvenus à leur but,

sans le secours des monarques et de la chambre royale de Castille. Ainsi le couvent pût maintenir sa juridiction ordinaire et immédiate, civile et criminelle, non seulement dans son enceinte, l'hôpital du Roi et la place de Burgos, mais encore sur tous les peuples que lui avait octroyés la munificence des Rois, des infantes, des particuliers, et autres qu'elle pouvait acquérir à sus dépends. Le temps vint où les dames abbesses exercèrent la susdite juridiction sur quatorze grand villages et sur cinquante moins considérables, comme Marineo Siculo, ou, selon d'autres, sur soixante villages et autres lieux, d'ou ils percevaient la monnaie de loi, et tous les autres tributs que appartenaient au Roi.

Cette juridiction et cette souveraineté furent en diminuant depuis que l'empereur Charles V, en vertu d'une concession apostolique de Paul III, vendit différentes propriétés, sans qui la mémoire de tant d'illustres fondateurs pût sans regarder les intérêts du monastère. Ils avaient épuisé (eux), tous les moyens d'augmenter la grandeur de leur fondation, ils en avaient élevé à madames les abbesses à un degré de splendeur et de pouvoir qui n'a point eu d'égal dans les pouvoirs

ecclésiastiques. Mais la main destructrice du temps, qui bouleverse tout et met fin à son existence, et les lois sécularisatrices qui se sont succédés depuis 1808, ont enlevé une à une les conquêtes glorieuses et extraordinaires de cette maison, et l'eussent réduite au triste état des autres maisons du même ordre, si la Providence n'eut veillé sur elle d'une manière spéciale.







## II

### JURIDICTION CANONIQUE

#### DE L'ABESSE DES HUELQUES



la splendeur des grandes richesses et prérogatives sur lesquelles le Roi fondateur et ses successeurs éléverent la grandeur du monastère royal, correspondit d'une manière très-avantageuse, la juridiction spirituelle et canonique dont les Pontifes romains honorèrent son abbesse.

Les documents pontificaux qui s'y réfèrent, et qui se gardent aujourd'hui dans les archives, sont si honorables et si singuliers, qu'ils suffiraient à former un Bullaire très-curieux.

Le premier Pape qui favorisa le monastère,

même avant qu'il fut habité, fut Clément III, qui, le deux du Janvier 1187, en approuva à Rome la fondation, et le recevant sous son patronage, le soumit immédiatement au Saint Siège, faisant défense à tout Évêque de tenter de s'immiscer dans l'élection de l'abbesse ou dans la visite judiciaire. Ce que confirma le même Pontife l'année suivante 1188 le 20 Mai. Après lui, ce privilège fut corroboré par les Papes: Honorius III, à Rome, le 11 de Septembre 1219; Grégoire IX, le 30 de Juillet de l'an 1234, et à Perouse le 9 de Juillet 1235, ordonnant le 23 du même mois, que le bénédiction de l'abbesse de cette maison se fit dans sa propre église. Innocent IV confirma à Lyon de France, le 29 Avril 1246, les privilèges concédés par ses prédécesseurs. Repétant toutes les grâces, Innocent VIII, le 30 Juillet 1487, et le 13 Août 1489 les concéda de nouveau. A ce contentement se joignit celui du Pape Léon X, le premier Juin 1521. Le couvent obtint aussi *l'inhibitoire*, et le *citatoire* de Rome, qui furent notifiés aux seigneurs Archevêques et aux Proviseurs de Burgos, chaque fois qu'il essayèrent d'introduire quelque nouveauté dans la juridiction. Cette concession en datée à Rome, le 21 Août 1566, sous le

pontificat de Saint Pie V, dont le nom vénérable seul suffit pour le crédit du monastère. Sa Sainteté Urbain VIII, dans sa Bulle du 22 Mai 1629 qui commence par ces paroles: *Sedis Apostolicæ*, appelle expressément le couvent royal et l'abbesse *couvent et abbese d'aucun diocèse*. Le même Pontife, par sa Bulle du 2 Octobre 1634, confirme tous ces privilèges avec toutes les clauses de certitude et desureté qui se peuvent désirer ajoutant la clause *d'irrévocables*. Voici ses paroles: *Omnia et singularia privilegia, indulta, prærogativas, præminentias, libertates, immunitates, exemptiones aliasque gratias, tam spirituales quam temporales, per quoscumque Romanos Pontifices prædecessores nostros, ac Sedem præfatam, illiusque Legatos, Vice-legatos, et Nuntios, quomodolibet et quandocumque, sub quibuscumque tenoribus, ac formis concessa, dummodo sint in uso et Apostolica auctoritate earumdem tenore præsentium approbamus et confirmamus, illisque perpetuæ et inviolabilis Apostolicæ firmitatis robur adjicimus. Decernentes præsentibus litteras, sub quibusvis similium vel dissimilium gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus, derogationibus, aut aliis contrariis dispositionibus, et per Nos, aut successores nostros, Romanos Pontifices pro tempore existentes, sedemque præfatam, sub quibuscumque verborum expressionibus et formis, at qui-*

*busvis dictis et decretis pro tempore quomodolibet factis, minime comprehendendi, sed semper ab illis excipi, et sic per quoscumque Judices Ordinarios et Delegatos, judicari et definire debere, irritum quoque, et inane quidquid secus super his, à quocumque quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari.*

Ce privilège et cette confirmation d'Urbain VIII assurent tous ceux dont avaint usé et joui madame l'abbesse et le couvent des Huelgues. Le Souverain Pontife Grégoire VIII, dont le privilège se garde aussi dans les archives, dit que ce monastère jouit de ces grâces et de ces privilèges même avant de se soumettre à celui de Cîteaux, au moins pour ce qui ne dependait pas de lui, et ne requérèrent pas sa cession qui était nécessaire pour tous les couvents affiliés.

En vertu de ces Bulles et de beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, madame l'abbesse des Huelgues donnait l'autorisation de célébrer, de prêcher et de confesser: elle pouvoit aux bénéfices simples et à charge d'âmes: colationnait et donnait l'institution canonique, par le moyen de son Assesseur, Co-juge ecclésiastique au Provisseur, sans que les curés de son territoire, ni les vicaires des monastères affiliés, eussent

besoin de l'approbation des révérends Évêques. Elle connaissait des causes matrimoniales et criminelles, dispensait des publications des bans, et autorisait la présence du prêtre à la célébration des mariages. Elle visitait, par le moyen de ses délégués, les monastères et les églises de sa juridiction; elle admonestait, punissait, faisait observer ses ordonnances: elle délivrait des dimissoires, des Testimoniaux, comme aussi des dimissoires à ses sujets, quoiqu'ils fussent séculiers, pour recevoir les ordres mineurs ou majeurs de quelque Évêque catholique que ce fut, avant le concile de Trente, et de l'Évêque le plus voisin, par une disposition spéciale, depuis ce grand Concile: elle pouvait unir les bénéfices et operer la translation des églises, dans les cas exprimés par le Droit; visiter les œuvres-pieux, et veiller à ce que les dernières volontés fussent accomplies: nommer les notaires, les examiner, les visiter et les suspendre pour un temps ou à perpétuité, s'ils avaient donné lieu à cette peine: elle pouvait châtier tout religieux qui avait failli dans son territoire, sans égard pour aucun privilège de son ordre, comme aussi procéder contre tout pré dica-

teur qui avait avancé une hérésie: elle avait le droit de viser les grâces qui s'obtenaient à Rome, et d'autoriser leur exécution. Les confesseurs approuvés par elle, pouvaient absoudre les voyageurs et les étrangers, qui venaient sans fraude dans son territoire, des cas réservés dans leurs diocèses respectifs; elle pouvait réclamer le ministère de tout Évêque catholique, dans les circonstances ci-dessus exprimées, lui donner la faculté de confirmer, conférer les ordres sacrés, et exercer les fonctions épiscopales; elle pouvait célébrer des synodes, faire des constitutions synodales, et jusqu'à convoquer le chapitre général, comme celon s'est pratiqué en diverses occasions, toutes les abbesses des monastères affiliés se rendant personnellement au monastère royal des Huelgues, avant la loi de la clôture et depuis cette loi, y comparaisant par délégués. Elle avait, en fin, dans son territoire les pouvoirs qu'un Évêque a dans son diocèse, excepté les pouvoirs de l'ordre et ceux qui en dépendent. Facultés qui, selon de très-graves auteurs, lui appartenaient de droit ordinaire, *ratione officii seu muneris publici*.

Jusqu'à ce point se trouvait élevée sur la

terre, par le Vicaire de Jésus-Christ, une simple femme, une humble religieuse!

Et ce n'est pas étonnant que les Souverains Pontifes étendissent jusqu'aux limites du possible leurs largesses en faveur du monastère, il s'agissait de complaire au valeureux monarque qui recueillit les lauriers les plus précieux qu'enregistrent les annales de l'histoire de notre patrie, en remportant sur le Maures un quadruple et prodigieux triomphe civil, politique, militaire et religieux, dans les plaines de Tolosa.

Pour célébrer un événement si extraordinaire, qui rontit d'admiration le Pontife et l'Europe entière, on institua la fête *du Triomphe de la Sainte Croix*, que l'Église espagnole célèbre chaque année le 16 de Juillet; et quoique un ordre mendiant et religieux, de ceux qui, dans les siècles postérieures remplacèrent par leur humilité et leur pauvreté, les religieux de Calatrava, de Saint Jacques et de l'hôpital du Temple, qui prirent part à la bataille, ait disparu avec son avocate et patronne; cette grand fête religieuse, nationale et patriotique, s'est conservée jusqu'à nos jours, et se célèbre dignement avec une grande pompe dans le monastère des Huelgues.

Malheureusement parmi les autres précieux restes de ce triomphe insigne et jamais assez applaudie, ils disparurent au temps de la domination française. Il n'y a qu'à gémir et pleurer à jamais, pour la perle du petit coffre dans lequel Miramolin, roi des Marocains, couvert d'un manteau noir, tenait en main un exemplaire du Coran, où, selon le récit de l'archevêque don Rodrigue, il lisait ou priait avant de commencer la bataille. Heureusement on a sauvé et l'on conserve encore, le très-riche étendard qui, outre qu'il témoigne de l'opulence des vaincus, nous fait connaître la haute intelligence de leurs artistes, pour les tissus de laine et d'or: inestimables présents du bon, saint, noble, vaillant et patriotique fondateur, qui survécut peu à cette victoire si mémorable sous tous les rapports. Il mourut deux ans après à Guttière-Muñoz, comme il se rendait de Burgos à Plaisance, pour une entrevue avec le roi de Portugal. L'archevêque don Rodrigue, qui l'accompagnait, le confessa et lui administra les derniers sacrements, et accompagné d'autres Prélats qui suivaient aussi, et de beaucoup d'autres, qui de divers lieux venaient grossir le cortège. Il

conduisit son cadavre aux Huelgues, comme aussi d'un grand nombre de riches-hommes et de nobles chevaliers, et surtout de l'illustre reine dona Bérenguela sa fille, qui fondait en larmes. On l'ensevelis dans ce royal monastère, d'où, conclut l'archevêque don Rodrigue, et plaise au ciel qu'il en soit ainsi, ni la jalousie, ni l'oublié ne pourront effacer la mémoire de ses hauts faits.







### III

## JURIDICTION CIVILE

### DE L'ABBESSE DES HUELGUES



Si la juridiction ecclésiastique et exempte, quasi épiscopale, *vere nullius* qu'exerçait la supérieure des Huelgues, fait voir, de la manière la plus claire, comme nous venons de le voir, jusqu'à quel point les Rois se sont complus à protéger le monastère, à le défendre contre les injures des hommes et des choses, à procurer son accroissement et à l'entourer de splendeur et de gloire, la plénitude de la juridiction civile que possédait cette madame, ne le attende pas moins.

Sa juridiction et son domaine s'étendaient, comme nous l'avons indiqué, aux Huelgues et à leur environs, à l'hôpital du Roi et à ses dépendances, et à plus de soixante villages ou autres lieux, où elle avoit droit de souveraineté et de connaissance au civil et au criminel; droit gagné plusieurs fois en jugement contradictoire, et toujours confirmé par les monarques.

En vertu de ce droit, l'abbesse nommait l'alcade majeur, le juge ordinaire des Huelgues, qui était juge d'appel pour ses biens et ses villages. Elle nommait aussi le mayordome, le sobradero, l'Alguazil et les autres ministres; elle pourvoyait aussi les peuples de sa juridiction, de justices et d'alguzils, dont elle fixait la résidence, par le moyen de son Alcade Majeur, elle alloit jusqu'à mettre *Merino* dans la place de Burgos, sans que la justice de cette ville, ni de toute autre, put entrer, la baguette haute, dans la clôture du couvent: elle avoit ses prisons particulières pour les ecclésiastiques et pour les séculiers.

Les villages dans lesquels cette dame si favorisée exerçait l'une et l'autre juridiction, étaient entr'autres, et sans y comprendre

ceux qui furent vendues par Charles V: Gaton, Herrin, Narcila, Villanueva de los Infantes, Torresandino, Barrio, Olmillos, Sargentés de Lora, Castil de Peones, Arlanzon, Urrez, Palazuelos de la Sierra, Estépar, Frandovines, Quintanalorencó, Loranquillo et Revilla del Campo, auxquels il faut ajouter les lieux suivants: Iniestra, Herramel, Galarde, Zalduendo, Santiuste, Cilleruelo, Tinieblas, Villagonzalo de Pedernales, Fresno de Rodilla, Quintanilla de San García, Valdazo, Revillagodos, Alcocero, Santa Maria del Invierno, Piedrahita, Santa Cruz de Juarros, Moradilla de Sedano, l'hôpital du Roi, les Huelgues et leurs environs.

Les peuples tributaires ou dépendants de l'hôpital du Roi étaient ceux-ci: les villages de Moncalvillo, de Madrigalego, San Medel, Cardeñadijo, Quintanilla de Sobresierra, Castriльо de Rucios, Marmellar d'Arriba, Arroyal, Villarmero, Porcilla, Congosto, Tablada, Pedrosa de Candemuño, San Mamés, Villariego, et le pâturage de Bercial, dans la Nouvelle Castille.

Il n'est pas étonnant, d'après cela, que le très-illustre Manrique, dans ses annales de Citeaux, tome 3, chap. 9, numéro 5, dise: *vix*,

*infra Regem Princeps in Castella cui tot subsint vassalli; cui plures, nullus.* C'est-à-dire, qu'après le Roi, personne en Castille n'eut tant de vassaux, ou au moins personne n'en réunit davantage.





#### IV

### ACTES SOLENNELS

*constants et publics, ou l'on voit que les Rois d'Espagne ont toujours exercé une intervention directe dans le Monastère, et qu'ils l'ont considéré comme leur propre maison.*



POUR répondre au but de son fondateur, le couvent fut destiné, dès son origine, pour les personnes du rang le plus élevé et de la plus haute noblesse. Il eut l'honneur de compter parmi les religieuses qui y entrèrent, les infantes dona Constance, fille du Roi fondateur, et dona Constance, fille de D. Alphonse IX. Il servit de résidence à une autre dame d'un nom aussi illustre, fille de D. Alphonse le Sage, et à dona Blanche, fille du Roi de Portugal, sans qu'aucune de ces dames parvint au rang d'abbesse. Dona Bérenguela, fille de Saint Fer-

dinand, quoique sans prendre l'habit, vécut dans le monastère, et ordonna, de concert avec l'abbesse dona Elvire Fernandez, qu'il n'y aurait pas, dans la maison, plus de cent religieuses, avec quarante, au plus, portant le voile blanc, et quarante jeunes postulantes, issues d'au sang noble, qui devaient remplacer celles qui venaient à manquer, disposition qu'approuva le Roi.

L'intervention de l'infante, sans être abbesse, dans un règlement d'une influence si immédiate dans le régime intérieur du monastère, venait de ce que les Infantes étaient maîtresses, chefs et gardiennes du couvent. En vertu de quoi, elles prirent part à tous ses actes, et de leur bon plaisir joint à celui de de l'abbesse, se faisaient tous les achats, toutes les ventes et se passaient tous les contracts. Il est hors de doute que ce domaine sur le monastère a été exercé par six Infantes de la maison de Castille et Léon, trois de celle d'Aragon, une de la maison de Navarre, et une autre de celle de Portugal.

Le maître Florez dit que le roi Ferdinand IV, condescendit à la demande de l'abbesse et des religieuses, en leur donnant une Infante qui fut MAYORA (*señora y guar-*

*dadora*) qui inspirat un respect qui sauvegarderait leurs biens, comme les Rois avaient accoutumé de l'accorder pour ennoblir la maison.

En effet, dans le privilège donné à Burgos le 27 Mars 1285, en exemptant le monastère d'impôts et contributions, le roi D. Sancho assure qu'il le fait pour l'honneur de l'Infante dona Berenguela, qui était *signora et Mayor* du monastère.

Dans la lettre d'échange de plusieurs terres entre le monastère et D. Rodrigo Ruiz, datée du 27 Août 1262, on dit: que cet échange à lieu: d'après l'ordre de notre maîtresse l'infante dona Berenguela, du consentement et de l'accord de tout le couvent. L'acte d'échange avec D. Diego Lopez, du 13 Février 1250, est octroyé par le Comandeur de l'hôpital du Roi; avec l'agrément et la permission de notre maîtresse l'infante dona Berenguela. Dans l'échange avec Pierre Pélaez et autre, l'abbesse avoue qu'elle l'a autorisé comme conclut d'après l'ordre de l'infante dona Berenguela. Pour l'utilité et l'honneur du monastère, D. Sancho prie sa nièce dona Blanca, de vouloir bien être religieuse des Huelgues, prendre en main le domaine, la surveil-

lance et la garde de tout le couvent. L'infante y entra l'année 1295.

Dona Jeanne, femme de l'infant D. Louis, dans l'acte de vente de plusieurs biens, consentie en faveur du monastère avec l'infante doña Blanca, l'année 1305, l'appelle: *Maîtresse* des Huelgues. Le même titre est donné à la dite Infante dans le testament octroyé l'année 1321.

D. Alphonse, en 1326, exempta le monastère de toute rédevance féodale, parce qu'il étoit, dit-il, l'œuvre et l'aumône que fisent et se transmirent par héritage les Rois *d'ou je descends*. Le même monarque, confirmant la donation d'une saline, faite par son oncle l'infant D. Pedro, donne pour motif que ce monastère «m'appartient, comme œuvre et aumône des Rois dont je descend.» D. Henri II lui accorda, l'an 1371, une rente de vingt-mille maravedis, parce que le dit monastère étoit une maison réservée, l'œuvre et l'aumône des Rois dont-il descendait, et parcequ'il avait reçu l'honneur du couronnement sur l'autel de Sainte Marie la Royale.

Enfin, les Rois, comme seigneurs et protecteurs, nommèrent les abbesses. Ce droit fut exercé par D. Alphonse XI, D. Pedro, la Rei-

ne Catholique, et plusieurs autres, et quoique elles se fissent plus tard sous une autre forme, jamais les Monarques n'ont renoncé pas à la prérogative de confirmer.

Aux Huelgues, Saint Ferdinand fut armé chevalier le 27 Novembre 1219, et son fils, Alphonse le Sage, arma Edouard, prince héréditaire d'Angleterre, l'an 1254.

Aux Huelgues se célébrèrent les grandes fêtes du mariage du prince Ferdinand de la Cerda, auxquelles assistèrent les infants, plusieurs comtes et seigneurs français, tous décorés des insignes de la chevalerie, qui étaient venus accompagner la reine Blanche (1).

Aux Huelgues fut couronné, avec beaucoup

(1) Indépendamment des souverains de Castille et d'Aragon, et des infants des deux royaumes, assistèrent à ces noces célèbres par leur somptuosité, Philippe de France, frère de Blanche, Jean d'Acre, le comte d'Eu, les ambassadeurs de l'Allemagne, le prince Edouard d'Angleterre, l'émir de Granade et l'impératrice de Constantinople, Marie de Brienne, fille de Jean, roi de Jérusalem et de Berenguela de Léon, sœur de Saint Ferdinand; de sorte, dit Zurita, qu'on put dire que c'était une cour de rois et de princes.

de pompe, D. Alphonse XI, l'an 1331, et de la même manière D. Henri II en 1366, D. Pedro I et D. Jean I.

Dans cette royale maison séjourna plusieurs fois pendant longtemps dona Eléonore d'Angleterre, et à peine trouve-t-on un seul Roi qui, passant par Burgos, ne soit entré au monastère.

Quand cette entrée avait lieu, on ouvrait la porte appelée Royale, qui était toujours murée et ne devenait libre que pour les souverains. Cette cérémonie eut lieu pour Philippe II, Anne d'Autriche, l'infante dona Isabelle, Philippe III et son épouse, Philippe IV et l'infante dona Marianne d'Autriche, Charles II (1), Marie Louise de Bourbon, Philippe V, Marie Louise Gabrielle de Saboye, Ferdinand VII, entr'autres, plusieurs fois avec sa

(1) On rapporte de ce Roi que se dirigeant vers la chambre abbatiale, il se plaignit que l'escalier fut si étroit, et donna commission d'en construire un autre plus large, à quoi l'abbesse des Huelgues, dona Agnès de Mendoza, répondit: «Plusieurs glorieux Rois, dont »vous descendez, sont montés, seigneur, par »cet escalier, et mes mains n'iront pas défai- »re ce que leurs pieds ont ennobli.»

majesté le roi D. Alphonse XII, dont la mort ne serait jamais assez regrettée, qui étant encore enfant, et devant, dans peu de jours être proclamé dans les champs glorieux de Sagonte, à son retour triomphant de la guerre du Nord, et la dernière fois, l'année passée 1881, au retour de sa visite aux quartiers du royaume, motivée par les facheux et tristes événements de Badajoz, La Séo, et Saint Dōminique de la Calzada.

Par tout cela on voit clairement que les Rois n'ont pas cessé un instant de considérer comme leur maison propre, le monastère royal des Huelgues.







## FABRIQUE MATÉRIELLE DU MONASTÈRE



QUOIQUE dans son enthousiasme, avec la meilleure foi du monde, et avec plus de piété que de sens artistique, Curiel commence la description du monastère en en disant que «son plan, sa structure, son art, son le charme des yeux, que même de loin on'aperçoit que ce fut l'œuvre d'âmes royales, que sa hauteur élancée dans les airs, son extension et sa magnificence, lui donnent, pour tous ceux qui viennent du côté de Burgos, l'aspect d'une magnifique citadelle;» il n'en est pas moins vrai que la partie matérielle des Huelgues ne correspond, par su construction, à la catégorie de son

illustre communauté. De loin on découvre que l'immense hauteur de ses voûtes soutenues par des colonnes cylindriques et que ses ogives très-aiguës, et en général toute la somptuosité qui, aux temps passés, faisait la grandeur de cette enceinte, étoit plutôt pour la récréation et la commodité des dames qui l'habitaient, que pour la satisfaction des fidèles, et pour l'admiration des hommes de l'art.

Cela non obstant, le monastère, sans parler de l'imposante majesté qu'il montre dans tous ses détails, offre quelques modèles très-appreciables du style Byzantin, et même du style Arabe.

Deux rangs de murailles le défendaient, jusqu'à il y a se peu de temps; dont l'une fermait la clôture, l'autre renfermait dans son sein *les Compas*, et formait une belle place à l'entrée. Les maisons de cette grande place furent bâties par Alphonse, quand, l'année 1331, il se fit couronner aux Huelgues. Son histoire le relate ainsi (et ce sont des paroles dignes d'être appréciées et estimées): *quand le Roi vit autour lui les Evêques qui vinrent pour honorer la fête de leur présence, les riches-hommes, les nobles chevaliers, et les nobles des*

villes et des villages qui devaient se rendre et assister au couronnement du Roi, et qui étaient convoqués par ses ordres, alors il quitta la demeure de l'évêque de Burgos, vir il avait séjourné jusqu'alors, et il alla demeurer dans les maisons qui sont dans le Compas des Huelgues, qu'il avait bâti et disposer pour la solennité de la fête.

Le portique qui conduit à l'église, et dont le frontispice extérieur est très moderne, renferme quelques tombeaux, avec des inscriptions très-incorrectes, au dire des gents compétents, mais qui méritent d'être conservées.

La galerie de l'entrée de l'église, l'ornement de l'entr'ogive, une rosace d'un travail merveilleux, quelques colonnettes avec leurs chapiteaux d'une rare perfection et d'une forme étrange, forment un composé qui plait à l'observateur passionné pour les études et les déductions archéologiques. Ce parvis, appelé *le nef des chevaliers*, donne passage à une chapelle assez vaste: elle est sous l'advocation de Saint Jean Baptiste. On y enterrait autrefois les très Révérends PP. Confesseurs, les frères, les sœurs, et les commendateurs de l'hôpital du Roi, et tous les autres chapelains. Et aujourd'hui, malgré la bulle *Quæ di-*

*versa*, on continue d'y célébrer les funérailles des voisins du quartier.

A l'entrée on voit les tombeaux de beaucoup d'Évêques, Archévêques et grands de Castille. Cette chapelle fut consacrée par l'Ilme. Seigneur Don Miguel Sanchez, qui était évêque d'Albarracin, l'année 1279.

Le plan de l'église est une croix latine, qui est enfermée au dedans du chœur jusqu'à l'interséction de ses deux nefs horizontales. Le maître autel fut sculpté vers le milieu du xvii siècle, avec les extravagances des sculpteurs burlesques, dont les inventions chimériques, s'emparèrent aussi des six autels qui restaient, sur lesquels on offre le saint sacrifice. Dans la grande chapelle il y a un chœur et des sièges pour vingt et un chapelains, avec le chœur de musique, qui correspond à la chapelle royale. C'est là que se célèbrent les mémoires, autrefois, avec la solennité d'une grande cathédrale, aujourd'hui, de la meilleure manière possible, avec le modeste personnel qui existe.

Les stalles du chœur n'ont d'autre ornement que quelques écus royaux sculptés sur les dossiers: dans la partie haute, à droite, il y a un orgue d'une respectable antiquité; et

à côté de la grille qui sépara la clôture, une chaire tournante de fer, ou prêcha Saint Vincent Ferrier, et déclara à l'assistance que le pieux fondateur pouvait être compté au nombre des Saints. Du centre de ce chœur, on distingue parfaitement l'intérieur, qui est destiné pour les dames. La longue file de leurs stalles, chacune avec son prie-Dieu de noyer, se présentent à la vue couronnées des armes de Castille et de Léon, et produisent un effet surprenant. Le seuil et la porte qui donne entrée à ce chœur ont été refaita selon le goût et le style moderne des siècles XIV et XV, comme aussi beaucoup de salles, dont la corniche es la grecque supérieure sont formées de caractères de style arabe.

L'intérieur du couvent offre beaucoup de choses à la vue et à l'admiration. C'est, ainsi que le dit bien Curiel, comme un peuple au milieu de sa capacité et de son extension. Son cloître et sa chœur principale est une très-grande place de forme ogivale, avec quatre rangées d'arcs entrelacés de colonnes et d'anglis artistement travaillés. Son intérieur est embelli par beaucoup d'élégantes chapelles et une grande variété d'autels, confiées à la dévotion des dames qui les démandent.

Ces chapelles et ces autels sont ajoutés à la fondation. On les doit à différents dames, mues par leur grande piété. Madame Thérèse de Ayala fit les collatéraux dans le chœur; madame Elisabeth de Navarre fit la chapelle de l'ascension du cloître: madame Eléonore Sarmiento, celle de Nôtre Dame du Rosaire: et celle de Nôtre Dame de Balbanera, avec ses décors, ses reliques, sa lampe d'argent et une rente, fut l'œuvre de la vénérable dame dona Antoinette Hiacinthe. Madame Françoise Manrique, fit deux chapelles du cloître, celle de la Croix et celle de Bethléem. Madame Eléonore de Castille employa deux mille ducats pour orner la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, qui fat aussi embellie par madame Jeanne de Leyba.

La chapelle de Nôtre Dame d'Atocha fut l'œuvre des madames Manriques et Aragon, de madame Anne Marie, madame Victoire, et madame Marianne, qui donnèrent une lampe et une rente pour son service. Dans cette chapelle on voit Nôtre Dame de Bon-Succès. Si nous ajoutons foi à Curiel et autres, cette statue «fut transportée d'Oran par Gaspar »d'Ocio, chevalier de l'habit de Saint-Jacques, »et lieutenant général de l'armée, frère de

»madame Agnès d'Ocio et Mendoza. Cette sain-  
 »te image tomba au pouvoir de ce chevalier,  
 »qui la transporta quand nous perdîmes Oran,  
 »il la garda jusqu'à l'an 1710, que passant  
 »par ici avec la reine de Savoie Victoire, il  
 »l'a donna à sa sœur, madame Agnès d'Ocio,  
 »comme en gage. Il répassa par Burgos, et la  
 »reprit à Madrid. Il fut saisi d'une terrible  
 »maladie l'an 1715. Il promit de la transpor-  
 »ter ici, à l'instant sa maladie cessa. Il se  
 »refroidit dans son dessein, et paya d'une  
 »terrible rechute son infidélité. Il ordonna  
 »par son testament qu'on la transportait pour  
 »être placée ici, où quand on la prie, à peine  
 »refuse-t-elle une seule demande. Elle fut  
 »placée l'an 1715, et Dieu a fait par cette  
 »image beaucoup et de grands miracles. Et  
 »l'an 32 que nous réprimer Oran, pour obtenir  
 »sa protection, on la porta cette grande Reine  
 »en procession, et il arriva, dans la place du  
 »Compas, qu'un carrosse passa sur le corps  
 »d'un enfant sans lui faire aucun mal, ce qui  
 »éxcita l'admiration de la multitude.» L'ex-  
 cellentissime dame Anne d'Autriche fit la  
 chapelle de Saint Jean Baptiste, rebâtit celle  
 du grand chœur, et est enterrée dans celle de  
 Saint Jean.

Ce que se cloître a de plus remarquable, c'est la chapelle et la salle capitulaire: magnifique carré, soutenu par quatre hautes colonnes centrales, entourées chacune de huit mats de vaisseau, ronds, lisses, de pierre, d'une hauteur extraordinaire, chacun d'une seule pierre, de sorte qu'il y a lieu de s'étonner qu'on ait pu les placer sans les briser.

Madame dona Jeanne d'Ayala polit et embellit ce chapitre, et laissa une rente pour son entretien et ses réparations: avant elle, il avait été richement embelli par les dames dona Françoise et dona Beatrix Manrique.

La chapelle de Saint Jacques, un arc incrusté dans celui des claustrilles, les parois couverts d'arabesques, les portes des cloîtres, et plusieurs inscriptions en différentes salles intérieures, offrent à l'œil tout le luxe de ce goût enchanteur, toute la belle et magnifique originalité des orientaux: ce qu'on admire le plus ce sont les chapiteaux bizantins dont les impostes donnent naissance aux avec qui soutiennent les voûtes des claustrilles.

Le chœur principal se termine par deux autels qu'une grande grille sépare de l'église: sur l'une est une statue de Sainte Marie

la Royale, qui était autrefois en argent. L'autel qui est à droite, renfermait le très-saint Sacrement, dans une très-riche custode, qui, comme nous l'avons indiqué, était, d'après la tradition, la boîte dans laquelle Miramolin portait son Alcoran, quand il livra à notre Alphonse la bataille du Triomphe de la Croix. Tout était d'or et de pierreries. Aujourd'hui il est renfermé dans une custode plus modeste, et tous les quinze jours en hiver, et tous les huit jours en été, deux prêtres chapelains du monastère, vont le renouveler, et quelquefois d'autres prêtres qualifiés, munis de la permission nécessaire.

Les stalles du chœur des dames se terminent par la stalle de la révérendissime dame abbesse, qui a son chapiteau correspondant, et sur le pavé des coussins convenables à sa dignité, à droite la crosse pastorale, sur le devant un prie-Dieu avec son coussin. A côté il y a un autre chœur très-beau pour les sœurs, ou religieuses de l'habit noir.

Le portique ou entrée principale du monastère est un magnifique porche fermé par cinq grilles de fer, qui défendent autant d'arcs semicirculaires, couronnés d'une corniche pleine d'écus royaux et d'ornements

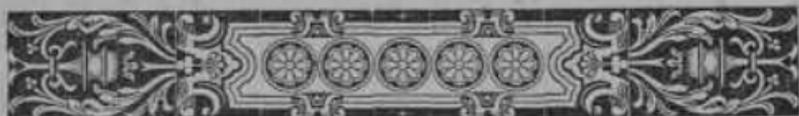
d'un stile fantaisiste, remontés d'une arête très-fine et très-délicate.

Tout près de ce portique sont les parloirs des dames avec des grilles belles, claires et commodes, et à droite le parloir particulier de l'abbesse, appelé *Contador bajo*, d'où elle expédiait autrefois les affaires de son gouvernement, et où elle reçoit aujourd'hui les visites.

En face du portique s'éleve une grande tour du xv siècle, construite, à ce que l'on croit, par Alphonse XI, et immédiatement un arc ogival, qui avec ses différents arcs-boutans, soutient du côté du Nord, la paroi de l'Eglise, et offre un aspect de sévérité et de poésie qui enchante.

Le reste du monastère, cloîtres, cours, vergers, jardins, réfectoire très-spacieux, cellules, dortoirs et alcoves, est grand, beau, et digne des dames illustres qui l'habitaient.





## VI

### RELIQUES SACRÉES

Qui se gardent et se vénèrent aux Huelgues.



LE monastère des Huelgues n'était pas seulement le timbre glorieux de la couronne, comme nous venons de le voir, et le fameux panthéon de ces temps, comme nous le verrons bientôt; il était encore un précieux et inestimable reliquaire.

Si nous devons ajouter foi à Manrique dans sa *Moëlle de Citeaux*, à Curiel dans sa *Vie de la Vénérable*, et à d'autres écrivains remarquables, on y conservait la tête de Sainte Ursule, et une partie de celle de Sainte Juste, vierge et martyre: des os de Sainte Hélène, Sainte Domitille, Saint Malachie, Saint Pantaléon, Sainte Agnès, Saint Lambert et Sain-

te Aguède, des Saints Innocents, de Saint Jacques le Mineur, de Saint Grégoire, de Saint Leon, de Saint Sixte, de Saint Christobal et de Saint Démétrius, de Sainte Catherine, vierge et martyre, une relique de Sainte Agnès, deux de Saintes Juste et Ruffine, une ampoule de cristalet une autre d'argent avec quelques gouttes de sueur du Seigneur, deux épines du Seigneur, dans des reliquaires d'or et de cristal, un *Lignum Crucis* enchassé dans une croix d'or, deux morceaux de bois de la Croix de Jésus-Christ enchassés dans un reliquaire d'argent, une partie de la tête de Saint Thomas de Cantorbery, un autre morceau de la croix d'or et de pierreries, un joyau d'or, avec une croix du même métal, une côte de Saint-Laurent, une autre de Saint Astérius, martyr. Des reliques des Saintes Juste, Rufine et Marine, un os du Père S. Bernard, enchassé dans de l'argent, la tunique de Sainte Agnès, des reliques des onze-mille vierges, une côte et beaucoup d'os de Sainte Juste et de Sainte Rufine, une partie de la tunique de Sainte Claire, des os des Saints Nérée et Aquilée, de Saint Cosme, de Saint Maurice, de Saint Jacques l'Apôtre, de Saint Philippe Apôtre, des cheveux de la Magdelei-

ne, des reliques de Saint Corneille, de Sainte Agnès, la tête de Sainte Fauste, et des os de Sainte Barbe, et de Sainte Constance, vierge, une partie de la tête de Saint George, des reliques de Saint Etienne, premier martyr, de Saint Etienne, Pape, de Sainte Cécile, de Saint Nicolas et de Saint Luc.

La tête de Sainte Euphrasie, celle de Sainte Pontienne et de Saint Hippolite, enchassées dans de l'argent. Une autre des onze mille vierges, une joue de Saint Blais, un *Lignum Crucis*, et des reliques et de Saint Marcellin.

Parmi les nombreux autels du chœur et du cloître, à peine s'en trouve-t-il un qui ne soit orné de nombreuses et précieuses reliques; et selon le père Moreno, dans la chapelle de Saint Jean Baptiste on gardait deux urnes dorées, d'une précieuse sculpture, dans les quelles on voyait, à travers le cristal, deux corps des saints martyrs d'Agreda, et des ossements de ceux de Cardena.







## VII

### ROIS, REINES, INFANTES ET PERSONNES ILLUSTRES

#### ENSEVELIES AUX HUELGUES



U'EN de meilleurs jours le monastère des Huelgues fut le Panthéon royal le plus fameux, on peut le voir en considérant les glorieux tombeaux qu'il renferme.

#### DANS LE CHŒUR

Dans un mausolée élevé et magnifique, que les dames ornent de lis et de fleurs aux grandes solennités, supportés par quatre lions, et entourés d'une balustrade, sont, en face de la stalle abbatiale, les tombeaux d'Alphonse VIII, et de son épouse Eléonore d'Angleterre.

Dans la chœur se trouvent aussi dona Be-

renguela, fille du fondateur, dame Marguérîte d'Autriche, la duchesse de Savoie et l'infante dona Blanche, petite fille du fondateur.

DANS LA NEF DE SAINTE CATHÉRINE

Le roi don Alphonse VII, l'Empereur, aïeul du fondateur. Don Sanche le Desiré, père du même. Don Henri I, fils et successeur du fondateur. L'infant don Ferdinand, son fils. L'infante madame Mafalda, fille du même.

L'infante madame Sanché: id. l'infante madame Eléonore, id. Madame Urraca, reine du Portugal, fille du fondateur. L'infant don Alphonse d'Aragon, petit fils de celui-ci. L'infant don Ferdinand, son fils. L'infant don Ferdinand son frère. L'infant don Sanché, id. L'infant don Manuel, fils du Roi Sanche le Brave. L'infant don Philippe, fils de don Sanche. L'infant don Pierre, id. L'infante madame Marie, sa femme. Madame Eléonore, reine d'Aragon, cinquième petite fille d'Alphonse VIII. L'infant don Sanche, sixième petit fils. L'infant don Ferdinand, fils de don Sanche VII de Navarre, frère du fondateur. L'infante madame Catherine, fille de don Jean II. Madame Marie Thérèse d'Aragon, femme de Charles V.

## DANS LA NEF DE SAINT JEAN L'EVANGÉLISTE

L'infante Constance, appelée la Sainte, fille d'Alphonse VIII. La reine dona Eléonore, id. L'infante Constance, sa petite fille. L'infante dona Elisabeth, son arrière-petite fille. L'infante dona Constance, sa petite fille, au troisième degré. L'infante dona Blanche, fille de l'infant don Pierre.

## DANS LA CHAPELLE DE SAINT JEAN BAPTISTE

Dona Anne d'Autriche, petite fille de Charles V, et fille de don Jean d'Autriche.

## DANS LA SALLE CAPITULAIRE

Dona Misol d'Aragon, dona Sanche d'Aragon, dona Claire de Navarre, l'infante dona Elvire, fille des Rois de Navarre, que fut religieuse dans le monastère royal. La dame Eléonore de Castille, petite fille, d'après certains mémoires de D. Pierre, appelé le Cruel, Roi de Castille, qui fut la dernière abbesse nommée à vie. Là sont enterrées aussi toutes les dames abbesses.

Il conste également qu'un grand nombre

de personnages illustres étaient ensevelies dans ce monastère, dans une nef qu'on appelait *La nef des chevaliers de la bande*; mais les ombres de la nuit, come le dit très-bien Manrique, ont enseveli leurs corps et leurs noms à la fois; incurie du passé qui ne laisse au présent qu'un sentiment du plus juste regret.





## VIII

### ÉTAT ACTUEL

#### DU MONASTÈRE DES HUELGUES

**L**ES institutions religieuses, et même politiques et sociales, ont à craindre spécialement trois choses : le mouvement des idées, le feu des passions et le choc des révolutions. « Qu'y a-t-il sur la terre, disait, il a peu de temps, du haut de la chaire de Notre Dame de Paris, un illustre fils de Saint Ignace; qu'y a-t-il sur le terre qui résiste long temps à ces trois choses, que semblables aux tempêtes, arrechent, pulvérisent et bouleversent tout ici bas? Où sont les institutions même les plus assurées, que le souffle des idées ne brise, que le feu des passions ne dévore, que la violence des révolutions ne tue,

ou au moins ne jette à terre par contre-coup? Que dis-je? Où sont les choses dont le temps ne triomphe pas bien promptement dans sa marche irrésistible?»

En effet, partout on voit le sceau que les idées, les passions et les révolutions laissent imprimé à travers les siècles: rien ne peut se soustraire à l'action destructrice du temps.

Il y a, sans doute, quelques exceptions: on voit de vrais miracles de stabilité; et parmi eux peut figurer le monastère des Huelgues.

Depuis de Charles V, comme nous l'avons dit, il a été l'objet de plusieurs tentatives qui diminuèrent considérablement son riche patrimoine, réduisirent le nombre des dames, obligèrent les Illustrissimes Abbesses à diminuer la splendeur, la grandeur, et l'imposante majesté avec laquelle se solennisait tous les actes du culte. Il a résisté, cependant, à toutes ces épreuves.

Ces tentatives se changèrent en un barbare saccagement aux jours tristes, mais sous un autre rapport, à jamais glorieux de l'occupation française.

Les hordes Napoléoniennes, sans compter le petit coffre dont nous avons parlé, s'em-

parèrent de trois custodes d'or, dont une était garnie de diamants, de huit calices, dont un d'or de six grands chandeliers très-riches, d'argent, de six grandes branches et de quarante-huit petites du même métal, de trois grandes croix dorées, dont une garnie de pierreries, de quelques brancards d'argent, où l'on plaçait la custode pour la procession du vendredi dans l'octave du *Fête Dieu*, de six lampes du même métal, d'une infinité de tentures de velours et de soie, de plusieurs ornements complets et d'un tissu exquis, sans compter beaucoup d'autres choses très-précieuses, comme, par exemple, la vaisselle de table que possédaient ces dames pour l'occasion où des personnes du sang royal entraient dans le monastère, et désiraient déjeuner, dîner, ou prendre des rafraichissements, comme cela a eu lieu en diverses occasions. Quatre douzaines de magnifiques couverts avec leurs couteaux assortis, un écritoire, trois grandes pots à l'eau un bassin, six grands plats avec leurs soucoupes; tout d'argent. Un chapelet dont les grains de diamant étaient enfilés en or, et qui avait appartenu à l'infante dona Constance, fille des fondateurs, toutes les boîtes et reliquaires

d'or et d'argent qu'on avait placés dans le rétable du chœur intérieur, huit grands tableaux d'une peinture de grand mérite, quatorze lames de cuivre de différentes grandeurs. On profana quelques sépulchres, on rendit inutiles un grand nombre de documents des archives, en enlevant quelques aux de ceux qui attirèrent le plus leur attentions.

Le monastère a résisté aussi à cette nouvelle épreuve, et heureusement, par une providence spéciale, sans doute, les dames des Huelgues, quoique consternées et saisies d'une terreur panique à la vue des horribles profanations de ces sicaires, qui, comme un feu dévorant, amoncelaient d'écombres et ruines dans les chœurs, sur les autels, dans les cellules, ont su faire respectes leurs personnes sacrées, par la résolution, inébranlable, merveilleuse et chrétienne des premières martyrs.

Depuis cette époque, l'histoire du monastère est trop bien connue. Sous un prétexte ou sous un autre, avec de fausses protestations de respect et de vénération, les gouvernements qui se sont succédés en Espagne, non seulement ne se sont pas occupés de lui rendre son ancienne splendeur et ses ri-

chesses, mais l'ont réduit considérablement, malgré les bons désirs de don Ferdinand, et les efforts extraordinaires de dona Elisabeth II, dont le grand cœur ressentait une affection toute spéciale pour les Huelgues, et était vivement enthousiasmée de leurs gloires, et de leur agrandissement.

Pour comble de malheur, la révolution de Septembre, s'est emparée d'une manière sacrilège, violente et inique des intérêts, déjà bien restraints, que le monastère avait pu sauver des *désamortissements* successifs: et la bulle *Qua diversa* de Pie IX, d'heureuse mémoire, a supprimé et aboli la juridiction exempte, quasi épiscopale, *vere nullius* de l'abbesse: et le Royal Monastère des Huelgues auraient le triste sort de tous les autres monastères, sans la glorieuse restauration de la Monarchie en la personne de Alphonse XII. Le jeune monarque, aussi bien que son auguste mère, non seulement ne permirent pas qu'une institution aussi illustre que ancienne finit ou tombat en decadence pendant son règne, mais en protégeant le monastère de las Huelgas avec un amour vraiment paternel; ils désirèrent et prouèrent lui rendre, autant que possible, sa magnifi-

cence et la grandeur primitives; noble aspiration que nous espérons voir se réaliser, si Dieu accorde à l'Espagne des jours de paix et d'ordre, et qu'il conserve la précieuse vie de S. M. la Reine Regente et celle de la Princesse de Asturias, la serenissime dona Marie de las Mercedes, et que le couvent attende aussi beaucoup de la sage direction du très-excellente seigneur Firmin Abella, qui, avec un zèle intelligent et infatigable, prend vivement à cœur les intérêts du monastère, dans lequel il a realicé des ouvrages d'importance, avec la coperation du jeune et très-distingué Mr. Louis Moreno y Gil de Borja, son digne secrétaire.

Ainsi donc, sous le rapport matériel, le monastère des Huelgues se trouve un peu différent de celui que nous avons décrit: les maisons du modeste et beau quartier qui l'entourent, et qui auparavant lui appartenait, ont passé aux mains de particuliers, qui les ont transformées presque complètement, il n'en est resté que quelques unes, et même en petit nombre, pour le logement de l'administrateur, les ateliers du Patronat, le service de mesdemoiselles les chapelains, et de quelques subordonnés.

Les reliques dont nous avons parlé, se conservent encore en grand nombre, quoiqu'il ne soit pas facile d'en préciser la classe ni le numéro.

Toutes les dépenses, assurément bien accrues, qu'exige la conservation et l'amelivration des bâtimens, sous à la charge de l'Intendance générale de la maison Royale et du Patrimoine, qui les acquitte avec une scrupuleuse ponctualité, comme les dépenses de la dotation du personnel.







## IX

### ORGANISATION DU MONASTÈRE ROYAL

---

#### Dames de chœur.



ILLUSTRISSE dame dona Marie Bernarde (dans le monde Benoîte) de Tagle Seco, Fontécha, Quevedo de Hoyos, Soto et Oliva, etc., Abbesse, élue pour la troisième fois, le 17 Avril de 1884.

Madame dona Marie des Vertus (dans le monde Joséphine) Velarde et Campo Herrera, Prieure, *ex-Supérieure*.

Madame dona Marie de la Conception (dans le monde Marie Felice) Polanco et Aguado, *Institutrice des Novices*.

Madame dona Marie des Anges (dans le monde Pilar) Fernandez Grande et Diez, *Portière*.

Madame dona Marie du Rosaire (dans le monde Balbine) Ruiz de la Prade.

Madame dona Marie du Carmel (dans le monde Candide) de Cara Perez Caballero.

Madame dona Marie Nicolas (dans le monde Felicie) Ruiz Puente et Merino.

Madame dona Marie Thérèse (dans le monde Marie) de Zabarce et Aramburu.

Madame dona Marie de la Trinité (dans le siècle, Epiphanie) de Torrontégui et Asla.

Madame dona Marie de Jésus (dans le siècle, Camille) Arsuaga et Seregui.

Madame dona Marie Joséphine (dans le monde Thérèse) Martin Pozuelos.

Madame dona Marie Philomène (dans le monde Philomène) Dorronsoro et Zuazola.

Madame dona Marie Benoîte (dans le monde Anselme) Velasco et Gomez.

Madame dona Marie Antoine (dans le siècle Amalia) Bayon de Bayon, *Novice*.

Madame Bernarde (dans le siècle Phillippe) Perez Navarro, *Novice*.

#### Sœurs ou religieuses de l'habit noir.

Sœur Marie de l'Incarnation (dans le monde Cayetane) Arroyo et Gomez.

Sœur Marie Assomption (dans le monde Marie) Lopez et Rodriguez, *organiste*.

Sœur Marie Joachine (dans le monde Andrée) Alonso et Monguia.

Sœur Marie Michel (dans le monde Marie), Lopez et Rius.

Sœur Marie Scholastique (dans le monde Valère) Fernandez et Gomez.

Sœur Marie Etienne (dans le monde Damase), Gonzalez et Castrillo.

Sœur Julienne (même nom dans le monde) Dueñas et Marquillas.

Et huit servantes conventuelles, une tourrière avec son auxiliaire, et un jeune domestique pour les achats.

*Vicaire, confesseur et directeur spirituel du monastère, l'abbé François Remi d'Achiaga.*

#### Chapître des Aumônières.

Monsieur Calixte Marie de la Peña, *organiste, Président*.—Pascal Marie Lérin.—Mariano Michel.—Pierre Oregna.—Martin Ayala.—Eusèbe Gomez.—François Rodriguez, *curé de la paroisse du Quartier*.—Matthias Espiga et Alonso.—Emmanuel Zumel del Barrio.—Joseph Marie d'Ugarte.

Messieurs Felix Diez et Gomez, *Prêtre, sacristain majeur provisionnel.*

Telesphore Sainte Marie et Vincent Mansilla, *sacristains mineures.*

#### Administration du Patronat Royal.

Monsieur Michel Novoa Varela, *Prêtre administrateur.*

François Rodriguez Nebreda, *Official.*

Raymond Ruiz Puente, *Auxiliaire temporaire.*

François de la Varga, *Ordonnance.*

#### Facultatifs.

Messieurs Pierre Rojas, *Médecin.*

Lesmes Lopez, *auxiliaire.*

Pierre Vergara, *Pharmacien.*

#### Écoles.

Monsieur Matthieu Rodriguez Perez, *Instituteur des enfants.*

Madame Nicanore Ferdinand, *Institutrice des petites filles.*

Il y en a de plus, pour la réparation et la conservation des édifices qui exigent un travail continuel, des maçons, des menuisiers, des forgerons, des fonteniers, des cristalliers, un horloger, etc., à poste fixe.



X

OBSERVANCE ET HABIT

Des dames des Huelgues.



TOUT ce qui se produit dans l'humanité, tient à son berceau une espèce de torche allumée, dont l'éclat laisse déjà voir ses tendance natives, et qui, à un degré plus ou moins grand, éclaire par avance, le chemin qu'il va suivre, et le terme où il doit aboutir. A ce point de vue, sa naissance prophétise son histoire, son origine indique sa destinée, et son point de départ est déjà son acheminement jusqu'au terme final.

Quiconque aura observé attentivement l'illustre berceau du monastère des Huelgues, et l'aura contemplé, se montrant dès sa naissance, entouré de la protection des Rois, et

comblé de bénédictions par les Pontifes, aura pu prédire à l'instant qu'il serait dans la suite, ce qu'il était en vertu de sa première impulsion, un asile sacré, où s'emiraient toujours, dans un étroit embrassement, l'aristocratie du sang et l'aristocratie de la vertu, selon les hautes et nobles aspirations des très-pieux fondateur. Et même, l'aissans dans l'ombre du passé, le prodige de sept siècles, qui, chacun à son tour, ont admiré les splendeurs de la grace, qui à brillé dans dona Constance, dona Marie Perez de Gusman, dona Berenguela, dona Agnès Henriette, dona Jeanne d'Ayala, doña Anne Marie de Salinas, dona Thérèse de Mendoza, dona *Antoinette Hyacinte de Navarre*, et cent autres, s'il à au temps présent, les miracles de patience, de sacrifice et de vertu qui se sont réalisés dans cette enceinte, en ces temps d'égoïsme et de sensualité, il demeurera convaincu que l'institut de Citeaux garde et conserve encore de nos jours, d'une manière invariable, toute l'exactitude de son observance; que la finesse, la délicatesse et les manières distinguées de ces dames vont de concert avec leur ferveur religieuse, et si elles sont édifiantes au chœur et dans les actes de communauté,

elles ne le sont pas moins dans les temps et les heures que la règle accorde pour les visiter, et pour un saint délassement.

L'habit que portent les dames des Huelgues, est conforme à celui des autres religieuses de l'ordre de Cîteaux. Savoir: l'habit blanc, le scapulaire noir, assujeté par une ceinture, *Coule* blanche parfaitement ajustée, coifferre blanche et voile noir. Les *frairésses* ou religieuses portent l'habit noir.

La dot et le dépenses d'entrée et de profession, autrefois très-considérables, sont actuellement assez réduits, sans qu'on ait diminué la solennité ni l'imposans et majestueux cérémonial avec lesquels ces actes selon la coutume de s'accomplissent encore.

A la cérémonie des réceptions et des professions, c'est ordinairement quelque prélat distingué qui officie, ou quelque haut dignitaire ecclésiastique. Sans compter le chapitre des chapelains et le P. Vicaire, toute la chapelle de la Sainte Église métropolitaine s'y rend. Et commençant par les premières autorités et les premières familles qui sont toujours invitées et priées, avec ce tact qui caractérise la communauté, et qui se font un plaisir de mériter et d'accepter cette distinc-

tion, et finissant par les voisins du faubourg et les plus rapprochés, unis à ceux de Burgos, il se forme une réunion très-considérable, pieuse et d'élite.

Dans l'élection de madame l'Abbesse, quoique sa juridiction soit supprimée et abolie, on déploie le même apparat et la même magnificence que dans la consécration et la prise de possession des Évêques.

La *Fête-Dieu*, loin d'avoir diminué, on peut le dire, va en augmentant d'année en année, et c'est une des plus renommées, non seulement de la province, mais encore de tout le royaume. Il faut voir en ce jour, le quartier des Huelgues.

Artistement ornées ses maisons, modestes mais blanches, symétriques et d'un aspect gracieux, sont envahies par la société de Burgos, qui regarderait comme un crime impardonnable, de manquer le matin au *Corpillos* et le soir au *Parral*. Des les fenêtres elle suit la marche de la procession, toujours présidée par la municipalité de Burgos avec son accompagnement traditionnel et curieux de danseurs et de timbaliers: l'excellentissime capitaine général, entouré de tout son état major, balance dans les airs le glorieux éten-

dard des Navas, tandis que la voie est couverte de toutes les musiques et de toutes les troupes de la garnison. Tableau vraiment enchanteur et qui réveille les agréables souvenirs de meilleurs jours!



# TABLE

	<u>Pages.</u>
AU LECTEUR.....	5
I.—Monastère royal des Huelgues...	
II.—Juridiction canonique de madame l'abbesse des Huelgues.....	23
III.—Juridiction civil de madame l'ab- besse des Huelgues.....	33
IV.—Actes solennels, constants et pu- blics, où l'on voit que les Rois d'Espagne ont toujours exercé une intervention directe dans le monastère, et qu'ils l'ont conside- ré comme leur propre maison....	37
V.—Fabrique materielle du monas- tère.....	45
VI.—Reliques sacrées qui se gardent et se vénèrent aux Huelgues....	55
VII.—Rois, Reines, Infantes et person- nes illustres ensevelies aux Huel- gues.....	59
VIII.—Etat actuel du monastère des Huelgues.....	63
IX.—Organisation du monastère royal: madames de chœur, sœurs, vicai- re confeseur et directeur, chapitre des aumôniers, administration du Patronat Royal, etc.....	71
X.—Observance et habit des dames des Huelgues.....	75

CORRESPONDANCE ECCLÉSIASTIQUE. —  
Revue décennaire, consacrée au clergé.

Cette revue contient des documents ecclésiastiques, des sermons, des articles scientifiques et d'actualité, des revues de livres, les décrets des SS. Congrégations Romaines, et un grand nombre de notices de plus haut intérêt.

Prix: Burgos, le mois, 50 c.; hors de Burgos, 2 fr. par trimestre, 4 par semestre, et 8 à l'année. Les colonies et l'étranger, 10 fr. par semestre. Le numéro détaché, 15 c.

Toute la correspondance doit être adressée au Directeur, à Burgos.

---

SERMONS, DOGMATIQUES, DE MORALE, Spanégyriques, de doctrine et de controverse, choisis et collationnés par M. Michel Novoa et Varela, Prêtre.

Le tome que nous annonçons aujourd'hui, et qui se compose de plus de 500 pages, renferme les Sermons de Morale, et se vend au modique prix de deux fr. aux mêmes librairies.

Messieurs les prêtres peuvent en faire l'acquisition par des *intentions*, en s'adressant à monsieur Novoa, Burgos, faubourg des Huelgues.

SERMONS DE LA SEMAINE SAINTE ET DE  
Pâques, les uns prêchés, les autres choisis  
et collationnés par M. Michel Novoa Varela,  
Prêtre.—1,50 fr.

Se vendon: Madrid; à la librairie catholi-  
que, Arenal 15, et à Burgos, chez de l'Auteur.

---

MÉTHODE FACILE ET AVANTAGEUSE  
pour se disposer à recevoir le sacrement  
de Pénitence et la sainte Communion, avec  
des prières affectueuses et de devotes médi-  
tations, extraits des œuvres du Docteur  
Angélique, de Saint Bonaventure, de Saint  
Augustin, de Thomas de Kempis, du véné-  
rable frère Louis de Grenade, par M. Michel  
Novoa et Varela, prêtre (avec l'approbation  
de l'Ordinaire).

Le nom seul des Saints et des savants illus-  
tres, dont les œuvres ont fourni les matériaux  
de ce livre, le rend supérieur et préférable  
à beaucoup d'autres qui circulent dans les  
mains du peuple fidèle.

Près de s'épuiser, l'édition se vend au  
prix modique de 1 fr. brochée, et 1 fr. 50 c.  
reliée, à la librairie de M. Benoît Perdiguero,  
Saint Martin, 3, Madrid, et à Burgos, dans  
celle de dame veuve et fils de Hercé.